

Département du Morbihan  
Arrondissement de Pontivy  
Commune de LA CHAPELLE NEUVE

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Objet : MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE – COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2020 ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020

DELIBERATION 171220-08

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, dans la salle « multifonction », sous la présidence d'Anne Sorel Maire de La Chapelle Neuve. La séance a été tenue à effectif restreint.

**Etaient présents :** M.M. les Conseillers Municipaux : M. CHAUVEL Bernard, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme MATEL Véronique, Mme LE GARS Hélène, Mme LE MENTEC Marianne, M. LE TUMELIN Serge, Mme SEVENO Jeanne, Mme SOREL Anne, M. TEXIER André, M. HURPEAU Stéphane.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – Véronique MATEL

**Absent(s) représenté(s) par pouvoir :**

**MANDANT**

M. GOUEDIC Yann

**MANDATAIRE**

M. TEXIER André

**Absent(s) Excusé(s) :** M. QUERE-LE GUYADER Bernard, Mme DALLOIS Harmonie

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** Le Procès-Verbal et le Compte rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020

**Par les délibérations suivantes à l'unanimité**

**ADOPTE** les nouveaux tarifs communaux (délibération N°1)

La cession des chemins ruraux aux habitants (délibération N°5)

La déclaration préalable pour l'édification des clôtures et instaurant le permis de démolir (délibération N°3)

Convention avec La Ville de Locminé pour la mise en place de la compétence ALSH (délibération N°6)

Les demandes de subventions de la Maison ONNO (délibération N°7)

## Par les délibérations suivantes à la majorité

**ADOPTÉ** L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (délibération N°4)  
Les bons d'achats (délibération N°2)

Charlotte Le Talour, en charge du PLU via un cabinet intervient en début de Conseil durant 15 minutes afin de présenter à tous brièvement le Plan Local d'Urbanisme dans son ensemble et permettre, si besoin, aux membres du conseil municipal de poser des questions avant le vote.

### QUESTIONS:

#### Concernant le P.L.U.

Page 11, 13 et 15 il manque certains bâtiments dans la liste notamment le futur lotissement en face de l'école de la Fourmilière :

**Réponse** : C'est parce qu'il n'est pas soumis à l'orientation et réservé à la commune.

La superficie du cadastre indique 2122ha, le P.L.U 2182ha, pourquoi cet écart ? :

**Réponse** : 2182,5ha correspondent à la surface que mon logiciel de cartographie sort à partir de la limite communale du cadastre.

Qu'en est-il des arbres vénérables ? ils ne sont pas « pointés » :

**Réponse** : ils figurent sur les plans de zonage et sont protégés au titre des éléments du paysage à préserver. Les personnes qui souhaiteront construire sur une parcelle pourront venir en mairie pour connaître quels arbres peuvent être abattus quels arbres doivent être sauvegardés

#### Concernant les Bons d'achat

Pourquoi avoir passé les bons à 15€ alors que les repas étaient à 25€ ? :

**Réponse** : Il a été décidé en commission dans un soucis d'économie que 25€ multiplié par 177 personnes était un coût prohibitif. Le bon passait donc à 15€ (le repas n'ayant pas lieu du fait de la crise sanitaire). Il a été fait remarqué qu'il serait plus convivial d'amener les bons chez les usagés plutôt que d'en faire la distribution en salle multifonctions sur plusieurs jours.

### REMARQUES:

Est-ce possible d'avoir plus de souplesse pour l'envoi des questions diverses – réponse : oui

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 17 décembre à 20h30

Le Maire

Anne Sorel

